



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

COMMUNE DE LANSARGUES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif, afin de permettre à la population de la commune d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune (<https://www.lansargues.fr>).

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

CONTEXTE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ce budget a été précédé par :

- Le 06 février 2023, du vote d'une autorisation d'ouverture de crédits ;
- Le 27 mars 2023, de l'adoption du compte administratif 2022 avec la présentation des restes à réaliser 2022 à reporter sur 2023 et de l'affectation du résultat de clôture 2022 sur le budget 2023.

Le budget présenté prend en compte ces décisions.

Les principes retenus pour la construction de ce budget primitif ont été les suivants :

- **Poursuite de la stabilisation des taux d'imposition.** Absence d'augmentation des taux d'imposition*.
* FB : 42,61% (nouveau taux de référence depuis 2021 incluant le taux départemental de 2020, à savoir 21,45%) / FNB : 88,34% / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,04% (maintien du niveau de 2019 - d'avant réforme de la fiscalité directe locale) ;
- **Prise en compte** de l'impact financier de la crise actuelle, dans la recherche de nouvelles pistes pour maintenir une capacité d'autofinancement nette positive ;
- **Poursuite de l'investissement** concourant à améliorer le cadre de vie, et le quotidien des habitants, tout en restant vigilant sur le niveau d'endettement de la commune.

Ce budget est un budget qui s'adapte au contexte actuel, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de rigueur de gestion. Il traduit des priorités, notamment en termes de sécurité, de cadre de vie et de conservation du patrimoine. Il a été examiné par la commission des finances le 07 avril 2023.

Le budget global pour l'exercice 2023 s'élève à 5 969 865,00 €, réparti comme suit :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - SECTION DE FONCTIONNEMENT : | 3 508 828,00 € |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT : | 2 461 037,00 |

Ce budget primitif 2023 a été voté le 14 avril 2023 par le conseil municipal en séance publique, à l'unanimité des présents et représentés. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 3 508 828,00 €)

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

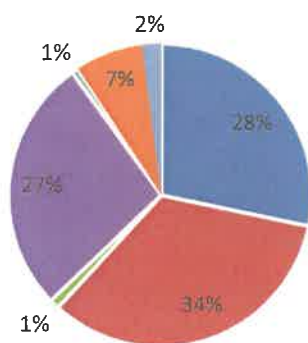
Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- Les charges à caractère général (liées à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de fournitures diverses, aux prestations de services, ...)
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux associations,
- Les charges financières.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	992 972,00	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien de ses bâtiments et terrains. Prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie et du taux d'inflation estimé par l'INSEE pour 2023.
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 175 709,00	Salaires et charges du personnel communal, titulaires et non titulaires (y compris agents remplaçants), Indemnités et charges des enseignants pour les études surveillées, participation au COS 34, médecine du travail et visites médicales préventives.
014	Atténuation de produits	36 000,00	Versement au fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC).
023	Virement à la Section d'Investissement	953 940,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 809,00	Ecritures d'amortissement pour la borne IRVE année 5/5 (674) et l'AC d'investissement pluvial (24 130)
65	Autres charges de gestion courante	253 298,00	Indemnités d'élus et cotisations sociales, cotisations versées aux différents organismes : CFMEL (1 700), service incendie (72 620), autres contributions obligatoires (27 420 incluant cotisation éclairage public Hérault Energies), les subventions au CCAS (4 500), aux associations et aux 2 OCCE (66 288), renouvellement licence logiciel métier (2 000)
66	Charges financières	72 100,00	Intérêts des emprunts échéance 2023 (65 219), provision pour frais bancaires ligne de trésorerie et divers (800) + intérêts estimés lié à l'emprunt lié à l'acquisition de la maison « Royer »
	TOTAL	3 508 828,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 508 828 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

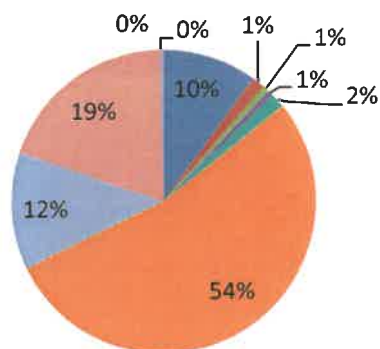
Les principaux produits constituant les recettes de fonctionnement sont composés par :

- L'excédent de fonctionnement reporté,
- Les ressources fiscales,
- Les dotations,
- Les autres produits de gestion courante.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	COMMENTAIRES
02	Excédent de fonctionnement reporté	350 000,00	Excédent de fonctionnement reporté CA 2022 (pour faire face notamment à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'inflation)
013	Atténuation de charges	47 188,00	Remboursement maladie du personnel communal et remboursement de la mise à disposition d'un agent communal auprès d'associations sportives locales.
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	24 130,00	Neutralisation de l'AC investissement pluvial
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	20 272,00	Concessions cimetièrre, redevances diverses (GRDF, EDF ENEDIS, DAB, ..), garderies, photocopies
73	Impôts et taxes	57 012,00	Fiscalité reversée par le Pays de l'Or Agglomération
731	Fiscalité locale	1 878 740,00	Contributions directes TFB-TFNB (1 646 213), droits de place (11 366), taxes sur l'électricité (82 881), taxes de séjour (12 000), droits de mutation (125 680).
74	Dotations, subventions et participations	439 546,00	Dotations forfaitaires de l'Etat (413 295), FCTVA (10 052), participations de l'Etat SMA (1 320), versement POA pour l'entretien du pluvial (14 029), subvention FFT entretien terrains tennis (850)
75	Autres produits de gestion courante	676 930,00	Revenus des immeubles (64 600), 2 ^{ème} acompte boni ZAC des Conques (600 000), indemnités de contentieux suite à litige d'urbanisme (10 500), remboursement divers sinistres (1830)
76	Produits financiers	10,00	Intérêts parts sociales Crédit Agricole
77	Produits exceptionnels	15 000,00	Vente de terres (parcelles AK 41,43 et 44)
	TOTAL	3 508 828,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3 508 828 €



- 02 Excédent de fonctionnement reporté
- 13 Atténuation de charges
- 42 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 70 Produits de service du domaine et ventes diverses
- 73 Impôts et taxes
- 731 Fiscalité locale
- 74 Dotations et participations

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 2 461 037,00 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se décomposent principalement en 3 postes :

- Le résultat d'investissement du compte administratif 2022 reporté,
- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	COMMENTAIRES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 135,81	Déficit d'Investissement reporté 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	234 490,00	Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2023 + celui de l'emprunt pour acquisition Maison Royer + remboursement 1 dépôt de garantie (
20	Immobilisation incorporelles	71 665,82	Restes à Réaliser 2022 (RAR) (55 965,82) + expressions nouvelles (15 700). Frais d'études concernant les études préalables à l'aménagement d'espaces publics, les études sur les mobilités et PLD, l'AMO espaces publics (ilot autour de l'Eglise), l'AMO et diagnostic écologique ZAC les Plans / Concessions et droits à des logiciels
204	Subventions d'équipement versées	24 130,00	Attribution de compensation d'investissement à verser à urbaines à l'agglomération du Pays de l'Or, suite au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales
21	Immobilisations corporelles	2 064 615,37	RAR 2022 (198 005,27) + expressions nouvelles (1 866 610,10) Tous les travaux et acquisitions de l'année. Voir ci-dessous.
	TOTAL	2 461 037,00	

Les principales dépenses d'équipement regroupées dans le chapitre 21 « immobilisations corporelles » se décomposent :

- des restes à réaliser (198 005,27€ qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2022) ;
- des expressions nouvelles pour 2023.

Ces expressions nouvelles pour 2023 concernent notamment :

- Travaux d'aménagement autour de l'Eglise 881 144,90
- Acquisition de la maison Royer + frais de notaire (pour y installer les services administratifs de la mairie) 521 500,00
- Travaux de réfection de voiries : rue Saint Jean à la Place / lotissement le Coquillon / plateforme ralentisseurs route de sommières / chemin du boulo-drome (du feu au parking) / chemin de la Fontaine 212 609,00
- Travaux de requalification du boulo-drome : club house pétanque (intérieur, extérieur + menuiseries) ; réfection espace Lyonnais (rénovation terrains + clôtures) ; rénovation 30 projecteurs 133 230,00
- Mise en place de luminaires LED aux écoles maternelle et élémentaire 35 660,00
- Remplacement de la chaudière gaz de la salle S Signoret 29 170,00
- Travaux d'aménagement de ronds-points : celui de la RD 24 (Scamandre) et celui du collège 16 040,00
- Sonorisation des Arènes et achat d'un congélateur pour la salle Signoret 12 600,00
- Acquisition de 3 défibrillateurs 6 900,00

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

De façon synthétique, le financement des investissements prévus est réparti de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	% BP	COMMENTAIRES
021	Virement de la Section de Fonctionnement	953 940,00	38,76%	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023).
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	679,00	0,03%	Ecriture d'amortissement borne IRVE année 5/5
10	Dot. Fonds divers et réserves	667 776,91	27,13%	FCTVA (66 022,06), Taxe d'Aménagement (76 279) et reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2022 (525 475,85)
13	Subventions d'investissement	301 701,89	12,26%	Subventions notifiées par l'Etat (8400,06), la Région (80 733), le Département (205 883,83) et Hérault Energies (6 685)
16	Emprunts et dettes assimilées	521 500,00	21,19%	Emprunt pour l'acquisition de la maison « Royer »
21	Immobilisations corporelles	15 439,20	0,63%	Ecriture de régularisation
	TOTAL	2 461 037,00	100,00%	

ETAT DE LA DETTE

Annuité de la dette au 01/01/2023 : en capital : 224 902 € / en intérêt : 65 219 €

Le capital restant dû au 01/01/2023 s'élève à 2 573 751 euros, pour une population de 3142 habitants.

Encours de la dette / habitant au 01/01/2023 : 819 €/habitant